

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 avril 2016

3^{ème} **Commission**
N° CP-2016-4-3-3

Service instructeur
DIRT - Direction des routes et des transports

Service consulté

MICHELBACH-LE-HAUT
CRÉATION D'UN ACCÈS AU SITE DE DÉPÔT DES DÉCHETS VERTS HORS
AGGLOMÉRATION - RD 16
CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de la convention à passer avec la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau, dans le cadre de la création d'un accès au site de dépôt des déchets verts sur la RD 16, hors agglomération de la Commune de MICHELBACH-LE-HAUT. Le coût de l'opération est intégralement pris en charge par la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

La Communauté de Communes de la Porte du Sundgau souhaite procéder à une modification de l'accès au site de dépôt des déchets verts, situé hors agglomération de MICHELBACH-LE-HAUT, car celui-ci se fait actuellement par une voie en double sens, peu perceptible par les usagers de la RD 16.

Afin d'améliorer la visibilité à cet endroit, la Communauté de Communes envisage de modifier l'accès en voie de circulation en sens unique et de créer une nouvelle sortie sur la RD 16.

Ces travaux sont évalués à 49 857,60 € TTC et seront intégralement pris en charge par la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau.

La Communauté de Communes et le Département, gestionnaire du domaine public routier intéressé, ont décidé la mise en place d'une co-maîtrise d'ouvrage pour la création de ce nouvel accès au site de dépôt des déchets verts, avec la Communauté de Communes comme maître d'ouvrage désigné.

Le projet de convention joint au présent rapport a pour objet de déterminer les modalités de cette co-maîtrise d'ouvrage, d'autoriser l'occupation du domaine public routier départemental nécessaire à la réalisation des travaux et de préciser la gestion ultérieure de l'aménagement créé.

Je vous propose, en conséquence, de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage, jointe en annexe, désignant la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau maître d'ouvrage pour la création d'un accès au site de dépôt des déchets verts de MICHELBACH-LE-HAUT sur la RD 16 ;
- m'autoriser à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN